

Rennes, le 3 avril 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Développement durable

4000 agents de l'Etat engagés par une charte écoresponsable

Saint-Jacques de la Lande, 3 avril 2009- A l'occasion de la 7^{ème} édition de la Semaine du Développement Durable, Isabelle Gravière-Troadec, représentant Jean Daubigny, Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine a signé avec 15 directeurs de services régionaux et établissements publics, une charte engageant 4000 agents de l'Etat en Bretagne en faveur du développement durable dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes. Cette charte a été adoptée dans le nouveau bâtiment abritant la direction interrégionale Ouest de Météo France labellisé « haute performance énergétique », représentatif de la réalité concrète de cet engagement collectif fort.

Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, les collectivités locales, associations, établissements scolaires et de très nombreux Bretons montrent leur forte mobilisation pour cette cause majeure. Depuis plusieurs années, la Bretagne est en tête des régions françaises pour la promotion des comportements représentatifs d'une prise de conscience très forte. Avec près de 250 manifestations, évènements ou actions organisées cette Semaines, notre région montre sa volonté d'approfondir le changement amorcé.

➤ **Tous les fonctionnaires de l'Etat en Bretagne appelés à l'éco-responsabilité**

Les services de l'Etat sont très impliqués dans ce changement, comme le prévoit la Stratégie nationale du développement durable, mise en œuvre par la France en 2003 dont les objectifs ont été réaffirmés par le Grenelle de l'Environnement visant de concilier croissance économique, protection de l'environnement et progrès social. Face à l'urgence écologique, toutes les politiques publiques intègrent ces enjeux et les prennent en compte dans le fonctionnement des services par des comportements adaptés. Elles sont portées par la volonté déterminée d'agir vite.

Contacts presse :

Edith Harzic 02 99 02 11 80 – 06 77 07 91 43

www.bretagne.pref.gouv.fr

L'éco-responsabilité traduit cette résolution forte des administrations d'évoluer rapidement vers des modes de consommation économes et durables. La signature de cette charte engage au respect d'un **programme d'actions** ayant pour objectifs :

- La réduction des consommations d'énergie, d'eau, de papier,
- La réduction des émissions de gaz à effets de serre en favorisant notamment l'usage des transports en commun, le co-voiturage, l'utilisation de toutes les technologies permettant de les supprimer : NTIC, visionconférence, etc
- La préférence pour les produits et fournitures respectueux de l'environnement en privilégiant les achats sous labels
- L'optimisation de la gestion des déchets en privilégiant le recyclage des consommables et du papier
- Le respect des critères de développement durable dans la commande publique (achats socialement responsables).

Ces objectifs s'articulent autour de 6 axes : achats de produits et services, déplacements, gestion immobilière, alimentation, formation et sensibilisation des agents, bilan des consommations énergétiques et des émissions de G.E.S. Chaque axe comporte la définition des objectifs, les échéances, les moyens d'action et les indicateurs de suivi annuel.

L'appropriation de ces actions par les personnels s'inscrit dans un plan de formation adapté visant la sensibilisation à ces nouvelles pratiques et l'acquisition des réflexes et modes d'emploi nécessaires.

La charte régionale des administrations éco-responsables constitue un des axes forts du **Club des Administrations éco-responsables** créé en 2007 par le Préfet de la région Bretagne et co-présidé par Françoise Noars, directrice régionale de l'Environnement et Gilles Petitjean, délégué régional de l'Ademe. Ce Club constitue un **laboratoire pour la promotion de la responsabilité individuelle et collective** des services de l'Etat.

Elle fera l'objet d'une **évaluation** de ses résultats à partir d'un **état 0** en cours d'élaboration et du suivi du **panel d'indicateurs** permettant d'apprécier les effets en fonction des écarts observés. Une large information sera faite des résultats obtenus, et des adaptations envisagées en fonction de la mesure des objectifs atteints.

➤ **Le nouveau bâtiment hébergeant la direction interrégionale de Météo France est exemplaire de cette démarche éco-responsable**

L'axe 3 de la charte porte sur l'optimisation de la gestion immobilière et vise notamment à réduire la consommation d'eau et des énergies fossiles émettrices de GES. Le nouveau bâtiment de Météo France s'inscrit pleinement dans cet objectif. Ce nouveau bâtiment répond à ces exigences environnementales fortes et recevra prochainement à ce titre le label de « haute performance énergétique » reconnaissant l'utilisation de matériaux, process, technologies réductrices d'impact sur l'environnement et favorisant les économies de consommations dans son fonctionnement.

Contacts presse :

Edith Harzic 02 99 02 11 80 – 06 77 07 91 43

www.bretagne.pref.gouv.fr